

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 27 février 2019

-----15-----15-----11-----

L'an deux mille dix neuf-----

et le 27 février

Date de
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel

21/02/2019

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
21/02/2019

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, MM.
LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, Mmes MONDIN-SEAILLES
Christiane, DESPAX Nelly, M. LABEYRIE Nicolas, Mmes PLOQUIN Cécile,
CUZACQ Geneviève, DAL BEN Carine.

Excusés : M. LANSMANT Sébastien, Mme CARRERE Amandine, M. CABANNES
Pierre, M. CASTAY Jean-Marc

Mme FIN Thérèse a été élue secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Exploitation d'animaux sauvages dans les cirques

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Code animal et la Fondation 30 Millions
d'Amis les invitent à adopter un vœu afin de :

- participer à l'évolution de la réglementation nationale et faire interdire la présence d'animaux
sauvages dans les cirques et privilégier les cirques sans animaux,
- de solliciter des contrôles systématiques et la stricte application de l'arrêté du 18
mars 2011 pour tous les cirques animaux qui s'installeront sur la commune de
Montréal.

Le Conseil Municipal,

N'accepte pas de faire ce vœu.

Fait à MONTREAL le 27 février 2019.

Le Maire

Gérard BEZERRA.

